

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - 42130 - 2023 B 08452 - 843 936 386 - A.J ASCENSEUR

4213

27 NOV 2024

Certifié conforme à l'original



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SARL A.J. ASCENSEUR

24 rue de la Mairie
95330 DOMONT

Siret : 84393638600013

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.J. ASCENSEUR				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 24 rue de la Mairie 95330 DOMONT						
Numéro SIRET* 8 4 3 9 3 6 3 8 6 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF				Net 3		
				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	2 000	016	2 000
	Immobilisations corporelles*		028	103 629	030	28 628
	Immobilisations financières* (1)		040	900	042	900
	Total I (5)		044	106 529	048	28 628
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 600	070	6 600
		Autres* (3)	072	17 070	074	17 070
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	32 737	086	32 737
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	56 407	098	56 407
	Total général (I + II)		110	162 937	112	28 628
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	100	
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	51 363	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	57 054	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	109 518		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 946	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	20 843	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	24 790		
Total général (I + II + III)			180	134 308		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.J. ASCENSEURNéant ☐Exercice N clos le
31/12/2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217		218	179 150	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	106	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	179 256	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	6 096	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	30 819	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	345	
	Rémunérations du personnel*						250	39 335	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	11 751	
	Dotations aux amortissements*						254	18 084	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }						262	54	
	Total des charges d'exploitation (II)							264	106 486
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	72 769	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)						280		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges financières (V)						294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 }					300	295	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }							
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	15 420		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	57 054	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	57 054	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	15 420		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248			330	295		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249))					251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties) 986		ZFU TE (44. octies et octies A) 987				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexties A) 989						
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quinquies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344						
	ZFANG (44. quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies) 992								
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649					
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	72 769
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	72 769	
							372		

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.J. ASCENSEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 134 308 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 055 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				2 000
Immobilisations corporelles	39 500	64 130		103 630
Immobilisations financières	900			900
Total		64 130		106 530
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		18 085		28 629
Immobilisations financières				
Total		18 085		28 629
ACTIF NET				77 901

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		64 130		64 130
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		64 130		64 130

Ventilation des diminutions	
Virements de poste à poste	
Virements vers l'actif circulant	
Cessions	
Scissions	
Mises hors service	
Diminutions de l'exercice	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 24 570 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	900		900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 600	6 600	
Autres	17 070	17 070	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	24 570	23 670	900

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 790 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 946	3 946		
Dettes fiscales et sociales	20 215	20 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	629	629		
Produits constatés d'avance				
Total	24 790	24 790		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	906
Dettes provis. pr congés à payer	3 755
Charges sociales s/congés à payer	994
Divers - charges à payer	474
Total	6 129

AJ ASCENSEUR
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 24, rue de la Mairie (95530) DOMONT
RCS PONTOISE B 843 936 386

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 27 Juin 2021, au siège social, a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice proposé par le Gérant et a voté la résolution suivante

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à 57.055 euros au compte « Autres Réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Xabouli
